

72ème Rallye Mont-Blanc-Morzine

3, 4 et 5 septembre 2020

Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
Championnat de France des Rallyes Teams
Championnat de France des Rallyes Féminin
Classement Promotion Trophée Michelin
Championnat Suisse des Rallyes
Trophée IGOL
Clio Trophy France
208 Rally Cup
Trophée Alpine
Clio R3T Trophy Alps
Trophée Michelin Suisse
Championnat Suisse Junior des Rallyes
Coupe de France des Rallyes 2020 (coefficient 4)
Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

NOTA: S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel: www.rallye-mont-blanc-morzine.com

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

ORGANISATION



15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy

Tél. 04.50.52.96.00 - E-mail : isa.garreau@rallye-mont-blanc-morzine.com / philippevaness@orange.fr /

Portable: 06.43.22.65.52 / 06.10.87.79.35 Site de l'épreuve: www.rallye-mont-blanc-morzine.com





PROGRAMME et HORAIRES			
Vendredi 10 juillet		Parution du règlement et ouverture des engagements.	
Lundi 17 août	Minuit	Fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits à et/ou au Trophée MICHELIN et au Championnat suisse des	
Lundi 17 août	Minuit	Clôture des engagements pour les concurrents licencié	s suisses ASS
Lundi 24 août	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 28 août	15h00	Publication de la liste des engagés et horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques.	www.rallye-mont-blanc-morzine.com
	18h30 - 22h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road book) et vérifications administratives préliminaires, exclusivement pour la session 1 des reconnaissances*.	ESF – Salle « Piou Piou » Face école de ski (1 ^{er} étage) Avenue de Joux Plane - Morzine
Samedi 29 août Dimanche 30 août	06h30 - 11h30 09h00 - 10h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (Road-book) et vérifications administratives préliminaires Session 1	ESF – Salle « Piou Piou » Face école de ski (1 ^{er} étage) Avenue de Joux Plane - Morzine
Samedi 29 août Dimanche 30 août	07h00 - 16h30 08h00 - 15h00	Reconnaissances session 1 (voir tableau)	
Lundi 31 août	19h00	Briefing équipes implantation	Hôtel les Fleurs
Mardi 1er septembre	11h00 - 22h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* Session 2	ESF - Salle « Piou Piou » Face école de ski (1er étage) Avenue de Joux Plane – Morzine
	15h00 - 19h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau).	
Mercredi 2 septembre	06h30 - 09h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* Session 2	ESF - Salle « Piou Piou » Face école de ski (1er étage) Avenue de Joux Plane – Morzine
	07h00 - 20h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau)	
	14h00	Ouverture du Parc d'assistance Teams.	Palais des Sports - Morzine
Jeudi 3 septembre	08h00 - 12h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau)	
	09h00 – 12h30 13h00 - 18h00	Séance d'essai Route de Rond, Taninges. Tarif : 130 €	Sur inscription lors de l'engagement, auprès de l'ASAC Mont-Blanc
	17h00	Première réunion du collège des commissaires sportifs	PC/ Palais des sports de Morzine
	13h00 à 22h00	Vérifications administratives complémentaires* Présentation obligatoire des licences et permis de conduire.	Chalet ASAC Mont-Blanc Angle Taille de Mas de Magland / Avenue de Joux Plane - Morzine
	13h30 à 22h30	Vérifications techniques : CFR- Championnat suisse des rallyes et autres	Route de la Combe à Zore - Morzine (face Office du tourisme)
		Renault Clio Trophy France - 208 Rally Cup	Place de la Poste (parc assistance) Morzine
		Clio R3T Trophy Alps - Trophée Michelin Suisse Championnat Suisse junior des rallyes	Parking de Nyons (parc assistance) Morzine
		Mise en parc fermé pour tous les concurrents à l'issue des vérifications techniques	Parking souterrain et place de l'office de tourisme - Morzine.

^{*} La présence de l'équipage n'est pas obligatoire, dans la mesure où un représentant du concurrent est présent avec les documents originaux.





Jeudi 3 septembre	18h00 18h30	Conférence de presse Tirage Trophée MICHELIN – Modernes et VHC	Hôtel le Crêt 905 route de la Plagne, Morzine
	23h30	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications et affichage de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape.	Office de tourisme de Morzine et tableau d'affichage numérique sur internet
Vendredi 4 septembre	07h10	Départ de la 1 ^{ère} étape de Morzine (1 ^{ère} voiture moderne)	
	18h52	Arrivée de la 1 ^{ère} étape à Morzine (1 ^{ère} voiture moderne)	
	23h00	Affichage et publication sur internet du classement à l'issue de la dernière ES courue de la 1ère étape et affichage de l'ordre et heures de départ de la 2ème étape.	Office de tourisme de Morzine et tableau d'affichage numérique sur internet
Samedi 5 septembre	08h50	Départ de la 2 ^{ème} étape de Morzine (1ère voiture moderne).	
	18h44	Arrivée de la 2 ^{ème} étape à Morzine à la discrétion du protocole FFSA (1 ^{ère} voiture moderne). Podium fin de rallye moderne.	
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Office de tourisme de Morzine et tableau d'affichage numérique sur internet
		Remise des prix	Podium
		Vérifications finales : CFR, Championnat Suisse, PEUGEOT et autres :	Ateliers Municipaux, Route de la Plagne – Morzine
		RENAULT Clio Trophy France	Garage RENAULT MAGNIN Chemin rural dit de la Perry 74430 Saint-Jean d'Aulps

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Jusqu'au mardi 1er septembre :

ASAC Mont-Blanc, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy

du mercredi 2 septembre au samedi 5 septembre :

Office de Tourisme de Morzine. Place de l'office à Morzine

Tableau d'affichage numérique sur internet selon lien (précisé par additif)





INFORMATIONS UTILES

ORGANISATION:

ASAC MONT-BLANC:

15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy -Tél. 04.50.52.96.00 Site de l'épreuve : www.rallye-mont-blanc-morzine.com

Présidente du Comité d'Organisation : Isabelle GARREAU - 06.43.22.65.52

isa.garreau@rallye-mont-blanc-morzine.com

Responsable coordination sportive et communication team et concurrents : Philippe Vaness - 06.10.87.79.35

philippevaness@orange.fr

Co-Organisateur pour Championnats Suisses:

Eric JORDAN, Tel 0041.796286576 – E-mail eric.jordan@rdch.ch

SECRETARIAT GENERAL DU RALLYE:

PC / Palais des Sports de Morzine - Entrée Patinoire

Responsable: Frédérique JACQUEMOUD: 06.76.76.63.01

Adjoints:

Michèle BASCOUL : 06.80.75.20.05 Marie-Christine DEVILLE : 06.88.44.66.61 Samuel GARREAU : 06.51.54.00.30

Heures d'ouverture :

Jeudi 3 septembre : 08h - 23h30 Vendredi 4 septembre : 6h - 23h30 Samedi 5 septembre : 6h - 23h

ACCUEIL DES OFFICIELS - SPONSORS - INVITES :

Jeudi 3 septembre à partir de 14h au PC / Palais des Sports de Morzine, entrée Patinoire.

Responsable: Martine VANHAESEBROUCK: 06.62.77.21.18

RETRAIT DU ROAD-BOOK ET VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES PRELIMINAIRES:

Salle PIOU-PIOU Face à l'ESF (1er étage), avenue de Joux-Plane, 74110 Morzine

Responsable: Claude PASSAQUIN - Tel: 06.08.74.28.16

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES:

Chalet « « ASAC Mont-Blanc » Avenue de Joux-Plane (Angle Taille de Mas de Magland / Avenue de Joux Plane) - Morzine

Responsable: Sylvie ZYCH: 06.86.40.51.67

VERIFICATIONS TECHNIQUES:

Modernes CFR, Championnat Suisse et autres : route de la Combe à Zore, Morzine.

RENAULT Clio Trophy France, PEUGEOT 208 Rally Cup: parking de la poste (parc assistance), Morzine.

Clio R3T Trophy Alps - Trophée Michelin Suisse – Championnat Suisse Junior des rallyes : Parking de Nyons (Parc assistance) - Morzine

PARC A REMORQUES

Route des Prodains - Parking des Avenières et parking des Prodains - 74110 Morzine





SALLE DE PRESSE:

Office de Tourisme de Morzine (place de l'office) tel : 04.50.74.72.72

Jeudi 03 Septembre de 14h à 20h Vendredi 04 Septembre: 9h – 21h Samedi 05 Septembre: 9h – 22h

Céline EVRARD: 06.19.82.10.14

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc organise, avec le concours de la municipalité et de l'office de tourisme de Morzine, les 3, 4 et 5 septembre 2020 le :

72ème RALLYE MONT-BLANC - MORZINE

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation n° 346 en date du 8 juillet 2020
- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation n° N19 en date du 6 juillet 2020

Comité d'Organisation

Président du comité d'organisation : Isabelle GARREAU (22048/0510)

Adjoint : Philippe Vaness (75044/0510) Les Membres du Comité d'Organisation. Organisateur administratif : ASAC Mont-Blanc

Organisateur technique: Maxime LUSSIANA (233332/0510)

1.1. Officiels

Observateur FFSA Chauffeur	Jean-Michel PROUST Pierre BARRUCAND	3537/1501 180852
Président du Collège des Commissaires Sportifs Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Claude CRESP Hervé BESSON Filippo LURA	26/0706 15182/0509 26 FIA
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	4626/0805
Directeur de Course PC	Pascal BATTE	28230/0805
Directeurs de Course Adjoints PC	Jannick DAUBIGNE (Directeur de course VHC et Nouveau Départ) Robert GALLI (Directeur de course VHRS, ENRS, LPRS) Serge FREVILLE Michel LAROULANDIE Sylvie ZYCH Gérard PLISSON Sébastien LOVIS	9206/0745 27121/0414 8495/1018 3416/0805 12183 /0410 203FIA
Président de la commission du championnat de France des Rallyes	Bernard DEMEUZOIS	1985/0410





Coordinateur du championnat de France et du Championnat des Rallyes Juniors	Philippe SOULET	42240/1499
Directeur de Course, responsable vérifications administratives	Sylvie ZYCH	4626/0805
Directeurs de Course Adjoints		
Responsable véhicule Tricolore	Jean-Paul MAILLARD	58/0112
Chauffeur	Jean Paul MAILLET	227350/0510
Directeur de Course Adjoint	Claude DELHOM	152789/0510
Responsable véhicule Autorité	Maxime LUSSIANA	233332/0510
Directeurs de Course Adjoints Responsables Infrastructures	Claude DELHOM	152789/0510
Directeur de Course Adjoint Responsable des parcs fermés	Olivier DORPE	2486/RACB
Directeur de Course Adjoint Responsable mise en	Mathis AUBIER	192805/0510
place des parcs d'assistance	Mathieu BERST	145079/0510
Responsable CH Parcs d'assistance	Pierre-Alain COLLONB	153833/0518
Commissaires Techniques	Christian BONIN (Délégué Technique FFSA) Laurent QUERRY (Délégué Technique Adjoint FFSA) Serge BULLIER (Responsable Nouveau Départ) Gerard MILAMANT Sylvie DALPAOS Maxime EVRARD	188/3118 212893/0412 19678/0421 29575/0525 233751/0507 175310/0907
	Matthieu MACCOLINI	28892/1612
Commissaires Techniques Suisses	Olivier PAPAUX Marc FILISETTI	71FIA 282FIA
Peugeot 208 Rally Cup	Hervé HENO	5200
Renault Clio Trophy France	Xavier GRINDEL Sylvain ALANORE Laurent BLANCHOUD	138540 178673 52852
Renault Clio R3T Trophy Alps Suisse -Trophée Michelin Suisse et Championnat Suisse Junior des rallyes	Patrice VIATTE	ASS239
Chargé des Relations avec les concurrents PC : Adjoints au Chargé des Relations avec les concurrents	Alain ROSSI Françoise FREVILLE Patrick SAILLET Daniel LENGLET Emilie TRAMONT	7529/0725 111134/0414 5038/0518 1077FIA 179234/0514







Médecin Chef



Françoise FREVILLE 06.20.32.32.52



Patrick SAILLET 06.71.57.58.10



Daniel LENGLET 0041.794113188



Emilie TRAMONT 06.10.01.39.66

23731/0510

Directeurs de Course délégués aux Épreuves	Christian COULET	3650/0712
Spéciales	André GUIBLAIN	7081/0418
	Thierry HAMONIC	31600/0704
	Daniel VERNET	147321/0508
	Laurent TEILLARD	10182/1004
	Marc HABOUZIT	7145/1603
Directeurs de course inter	PORA Gérard	57091/0418
	BERST Matthieu	45079/0510
	MARTY Patrice	9699/0916
Directeur de course séance d'essai	Laurent TEILLARD	10182/1004

Commissaires Sportifs délégués à la Publicité	Serge PAILLE	3335/0701
	Josette PAILLE	232269/0701
	Fernand VERRIERE	6123/0520
	Marie-Noëlle FAURE .	20376/0520

Responsable du Parc d'Assistance et du Parc	Mathis AUBIER	192805/0510
Championnat Team	Mathieu BERST	145079/0510

Responsable du matériel	Lauris GARREAUD	Tél: 06.46.13.26.10
Accueil Commissaires	Patrick AUBIER Claude DELHOM Olivier BOURGERIE	Tél: 06.50.09.67.38 Tél: 06.41.27.31.28 Tél: 06.11.60.71.63

	Elodie GARREAUD	Tél: 06.33.08.87.29
Responsable mise en place ES	Patrick AUBIER	Tél: 06.50.09.67.38

Presse FFSA :	Anne BERNARD	Tél : 06.77.28.55.13
Rédacteur presse CFR	Clément RULLIERE	Tél: 06.82.07.00.84
Chargée de communication CFR	Mathieu ANNE	Tél: 06.60.48.50.16
Réseaux sociaux CFR		
Responsable des relations avec la Presse	Céline EVRARD	Tél : 06.19.82.10.14

Dr Patrick CHERREAU

Speakers	Philippe SOING	FFSA
	Yves CROUZET	Asac Mont-Blanc
	Jean-Yves BASSET	Asac Mont-Blanc

Responsable du protocole et de l'accueil des officiels	Martine VANHAESEBROUCK	Tél: 06.62.77.21.18
Responsables de l'affichage	Frédérique JACQUEMOUD Samuel GARREAU	Tél: 06.76.76.63.01 Tél: 06.51.54.00.30





20376/0520

Interprète (Anglais)	Céline EVRARD	Tél: 06.19.82.10.14
Transmission radio	ALT GROUP EVENTS (Laurent LAYNAUD)	Tél: 06.09.10.90.00
Géolocalisation	VDS Racing	Tél: 06.78.63.46.79
Informatique - Classements	Patrick SOFT	Tél: 06.08.46.27.28
Responsables des carnets de bord	Emilie TRAMONT Patrick SAILLET	179234/0514 5038/0518
Juges de Fait	Serge PAILLE Josette PAILLE Fernand VERRIERE	3335/0701 232269/0701 6123/0520

A l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans le présent règlement particulier, dans les règlements des rallyes de doublure, et dans ses éventuels additifs, sont compétents en tant que Juges de fait.

Marie-Noëlle FAURE

1.2. Eligibilité

Le 72ème RALLYE MONT-BLANC - MORZINE (Rallye NPEA) compte pour :

Les titres et classements FFSA:

- Championnat de France des Rallyes Pilotes
- Championnat de France des Rallyes Copilotes
- Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
- Championnat de France des Rallyes Féminin
- Championnat de France des Rallyes Teams
- Classement Promotion Trophée Michelin
- Trophée IGOL
- Clio Trophy France
- 208 Rally Cup
- Trophée Alpine
- Clio R3T Trophy Alps
- Coupe de France des Rallyes (coefficient 4)
- Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes
- Le Challenge ASAC Mont-Blanc ESPACE AUTOMOBILE
- Autres: Championnat Suisse des Rallyes, Championnat Suisse junior des Rallyes, Trophée Michelin Suisse

1.3. Vérifications

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site internet <u>www.rallye-mont-blanc-morzine.com</u> pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement
- de leur heure de convocation pour les vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les informations seront disponibles à compter du vendredi 28 août 2020 à 15h.

Les vérifications administratives :

1.3.1. **Des vérifications administratives préliminaires** auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire dans la salle Piou-Piou en face de l'ESF - Avenue de Joux Plane-Morzine (1^{er} étage)

Responsable Claude PASSAQUIN Tel: 06.08.74.28.16

Les concurrents devront présenter les documents suivants :





- Permis de conduire en cours de validité, Pilote et Copilote.
- Licence valable pour l'année en cours Pilote et Copilote.
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet www.rallye-mont-blanc » situé à l'angle du Taille de Mas de Magland et de l'avenue de Joux-Plane à Morzine. Présentation des permis de conduire et licences, et retrait de documents et additifs, s'il y a lieu.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en parc fermé de départ (Place de l'office du Tourisme).

Parcs à Remorques : Parking des Avinières et Parking des Prodains.

Identifiées avec leur numéro de course (article 4), les voitures ne pourront circuler que dans les horaires correspondants, sur les itinéraires définis en annexe entre le Parc à remorques (éventuellement vérifications techniques) et le Parc de départ (Parc fermé), aller et retour.

1.3.3. Vérifications techniques

Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives préliminaires et publiées sur le site internet le **vendredi 28 août 2020 à 15h.**

Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de passer aux vérifications.

Les vérifications techniques auront lieu :

- Route de la Combe à Zore à Morzine : pour le Championnat de France, le Championnat Suisse et autres.
- Place de la Poste (Parc assistance) à Morzine : pour les coupes de marques RENAULT Clio Trophy France et PEUGEOT 208 Rally Cup
- Parking de Nyons (Parc assistance) à Morzine : pour Clio R3T Trophy Alps, Trophée Michelin Suisse et Championnat Suisse junior des rallyes.

Vérifications finales :

Championnat de France, Championnat Suisse, Junior suisse et autres : Ateliers Municipaux, route de la Plagne – 74110 Morzine. RENAULT : Garage RENAULT MAGNIN - Chemin rural dit de la Perry - 74430 Saint Jean d'Aulps.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les véhicules de reconnaissances, d'assistance et d'ouvreurs, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants officiellement au **72**ème **Rallye Mont-Blanc - Morzine**. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement - Inscriptions

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1.1. Concurrents admis

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

<u>3.1.10.</u>

Le nombre des engagés est fixé à 180 maximum.

Une liste d'attente pourra être créée. Le total des engagés ne pourra excéder 320 avec les rallyes VHC, VHRS, ENRS, LPRS.





<u>3.1.2.</u>

Tout concurrent désirant participer au **72**^{ème} **RALLYE MONT-BLANC - MORZINE**, doit adresser au secrétariat du Rallye : **ASAC Mont-Blanc**, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy Tél. 04.50.52.96.00 - 06.10.87.79.35, la demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur <u>www.rallye-mont-blanc-morzine.com</u> ou <u>www.ffsa-inscriptions.org</u> avant le **lundi 24 août 2020 à minuit** (cachet de la poste faisant foi), accompagnée du montant des droits.

Pour les concurrents inscrits au CFR, Championnat Suisse, Junior Suisse, Trophée Michelin France et Suisse et toutes les coupes de marques, la date limite de priorité d'engagement est fixée au lundi 17 août 2020.

Une fois la demande d'engagement dûment remplie en ligne et imprimée, celle-ci devra parvenir exclusivement par courrier postal à l'ASAC MONT-BLANC avec obligatoirement le montant des droits d'engagement.

Nota : aucune demande ne sera acceptée par mail.

3.1.3.

Les détails relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.

<u>3.1.5</u>

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Droits normaux : 1050 € avec la publicité facultative des organisateurs, une somme forfaitaire de 50 € sera à rajouter pour le système de géolocalisation
- Droits minorés: 950 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages complets licenciés ASAC Mont-Blanc (sauf ceux engagés en CFR, Championnat Suisse, junior suisse, Trophée Michelin France et Suisse et toutes les Coupes de marques), une somme forfaitaire de 50 € sera à rajouter pour le système de géolocalisation
- 2100 € sans la publicité référée en a, b, c.
- Dans tous les cas, une somme forfaitaire de 50 € sera à rajouter pour le système de géolocalisation

Les pilotes peuvent participer au rallye sans obligation d'inscription au CFR ou au classement promotion, mais ne marqueront pas de points.

• **Droits suisses**: Licenciés « Auto Sport Suisse » - (Championnat suisse, Renault Clio R3T Trophy Alps, Championnat Junior suisse, Michelin suisse): **1200** € **géolocalisation comprise** (1150 + 50 €)

Pour les virements : Crédit Agricole des Savoie - Annecy Parmelan

RIB: 18106 00019 19104618050 55

IBAN: FR76 1810 6000 1919 1046 1805 055

BIC: AGRIFRPP881

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur, le montant du virement devant être net pour l'organisateur. Indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.

Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements respectifs. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces sera demandé.

<u>3.1.6.</u>

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.

Elle doit obligatoirement être accompagnée de :

- a) la photocopie de la licence du concurrent et de la licence co-pilote
- b) la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage.
- c) l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire du véhicule, si différent du pilote.





- d) le formulaire "fiche de reconnaissances"
- e) le formulaire "parc assistance"
- f) le formulaire «ouvreur» pour les concurrents autorisés.

Nota : aucun de ces formulaires ou photocopies ne sera accepté par mail, exclusivement par courrier.

3.1.7.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande **par lettre recommandée** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues avant le jeudi 27 août 2020.
- 50 % pour les demandes reçues du jeudi 27 août 2020 jusqu'au début des vérifications, jeudi 3 septembre 2020 à 13h. Au-delà de ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.
- Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le jeudi 3 septembre 2020 à 13h.
- De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent, en outre, connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.29

Le système Hans est obligatoire pendant les épreuves spéciales. Néanmoins, le port du Hans et du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales (une tolérance d'environ **500 m** avant le CH et après le point STOP est accordée). Des panneaux indiqueront les limites en amont des CH et en aval des points STOP.

3.2.10

Tous les concurrents, pilotes et officiels du rallye devront obligatoirement être titulaires et en possession de leur licence valable pour l'année en cours, pendant toute la durée du rallye, ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

3.3 Ordre des départs

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission Championnat de France des rallyes pour validation.

Bénéficieront d'une priorité de positionnement les pilotes inscrits aux Championnats de France et/ou Classement Promotion dans l'ordre de départ :

- Les R5 des pilotes inscrits au CFR et/ou classement de promotion, les WRC les R5 hors championnat.
- Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes ou Trophées,
- Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1^{er} concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart de 2' : pour le 1^{er} avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.
- Les pilotes prioritaires Auto Sport Suisse.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères, en justifiant les raisons.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour des raisons de promotion et de médiatisation, sur proposition de la FFSA, l'ordre de départ d'une étape pourra être modifié. Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilote et voiture), ainsi que du classement des pilotes dans divers championnats, coupes et trophées.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue, hors pénalités, de la 1^{ère} étape. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affectées au plus tard 1h avant le départ de la 2^{ème} étape.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées





Conforme au règlement FFSA

Groupe A et FA y compris WRC (2.0 et 1.6 T homologuée avant le 01/09/2016), S 2000 Atmo et S2000 1.6T (RRC), super 1600

Groupe R

Groupe GT+

Groupe RGT/FRGT

Groupe GT de série

Groupe N et FN - N2 Série

Groupe F2000

Les voitures des coupes de marques admises par la FFSA dans le Championnat de France.

Groupes spécifiques suisses : RGT, ISN, ISA, ISRallye

Kit cars et WRC (admises sans marquer de points).

4.2 Pneumatiques

Conforme avec l'article 4.2 du Règlement Standard des rallyes et les articles 4.1.3 – 4.1.3.1 – 4.1.3.2 du Règlement du Championnat de France des Rallyes.

Pour les licenciés Auto Sport Suisse : aucune limitation du nombre de pneumatiques.

4.3 Assistance

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes FFSA.

4.3.2.1 Parcs d'assistance :

L'assistance sera interdite sur la totalité du parcours, sauf dans les parcs prévus à cet effet.

(Voir plans disponibles sur le site www.rallye-mont-blanc-morzine.com).

Seul le catering aux membres du team est autorisé dans le parc d'assistance.

Aucun réceptif ni opération de relations publiques ne pourront avoir lieu dans les parcs d'assistance, sans accord préalable établi avec l'organisateur. Il ne sera délivré qu'un seul panneau d'assistance par voiture engagée. Seules les voitures portant ce panneau d'assistance (obligatoirement collé sur le pare-brise) sont autorisées dans les parcs d'assistance.

Pour tout véhicule supplémentaire dans les parcs assistance, il sera délivré une plaque et un adhésif « assistance numérotée » moyennant 180 € pour la première et de 300 € pour chaque plaque supplémentaire (à régler lors de l'engagement).

Pour les Teams du Championnat de France, leur seront accordé : jusqu'à 3 voitures exploitées (hors VHC et doublure régularité sportive) 200 m², par voiture supplémentaire 60 m².

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 60 m² pour une voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas ou plusieurs équipages souhaitent se regrouper. Tout besoin de surface supplémentaire à celle prévue réglementairement sera vendue 8 € HT soit 9.60 € TTC le m², à condition d'en faire la demande et le règlement, avant la clôture des engagements et que ce soit réalisable.

Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé.

L'accès des véhicules d'assistance aux parcs d'assistance est autorisé dès le jeudi 3 septembre 2020 à 9h.

Le concurrent est responsable de ses véhicules d'assistance et devra, à l'issue de l'assistance, laisser un emplacement propre sans aucun détritus et, en particulier, devra conserver ses bidons de carburants vides avec lui. Le concurrent est responsable du comportement de son équipe d'assistance et de ses accompagnants. Tout acte ou non-observance de cette règle sera soumis à sanction décidée par le collège des commissaires sportifs.

Rappel important : La vitesse des véhicules dans le parc d'assistance est limitée à 30 km/h.

4.3.2.3 Production d'images FFSA

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes FFSA.

<u>4.3.2.4</u>





Dans les parcs d'assistance, il est OBLIGATOIRE :

- de tenir, à proximité immédiate et accéssible de l'emplacement de chaque voiture de course, un <u>extincteur</u> pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer, sous chaque voiture de course, une bâche étanche (3m x 5m au minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi qu'une bâche étanche sous la partie mécanique des véhicules d'assistance.
- Prendre en charge l'enlèvement des déchets, au plus tard lorsque l'équipe quitte les parcs d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche et/ou de piquetage dans les parcs sera de 200 €. La pénalité pour non-respect des règles de propreté sera de 300 euros.

Le Comité d'organisation vous remercie, par avance, pour votre compréhension envers les commissaires qui sont là pour que le rallye se déroule dans le respect d'autrui et de la réglementation.

4.3.2.5. Vitesse dans le parc d'assistance

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/h sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux commissaires sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

4.4 Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du roadbook. Une caution de 300 euros sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boitier ou de ses accessoires (câbles, etc...), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur agréé de la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, à l'entrée du parc fermé le samedi soir ou au maximum 3 semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site du rallye.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou par un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances) et lors des vérifications techniques avant le rallye.

Tout constat de non-fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate
- 2ème infraction : 200 euros et remise en conformité immédiate
- 3^{ème} infraction: disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA.

Reconnaissances: lors des reconnaissances, chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation.

Rallye : préalablement aux vérifications techniques, il appartient aux concurrents d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.

Lors des vérifications techniques préliminaires :

- 1. Le montage (endroit et fixations suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques.
- 2. Le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (VDS). Ce contrôle pourra s'effectuer, au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye.

4.6 Caméras et appareils de prise de vue

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.7 Extincteurs





Les extincteurs installés conforme à la liste n° 16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et ce, jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- avant le départ du rallye : mise en conformité
- pendant le rallye :
 - o première infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité
 - o deuxième infraction : disqualification

ARTICLE 5P - IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

5.1 Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 05 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Dans le cadre de l'application de la dérogation de l'article R.322.1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, la plaque d'identification, fournie par l'organisateur, doit être positionnée à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centrée, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté de la plaque d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, la plaque d'identification fournie par l'organisateur doit être positionnée à droite du pare-brise (voir annexe 4 et article 5.1.8 du règlement standard FFSA).

Pour tous les rallyes du Championnat de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 du règlement standard FFSA.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible.

Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.1.8 Vitres et immatriculations

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures, en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique
- des numéros, plaques et identifications prévus au règlement
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres.

Un bandeau publicitaire d'une seule ligne, dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm, pourra être apposé sur le pare-soleil ou sur le pare-brise, à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise / pavillon).





De chaque côté de ce bandeau publicitaire, un espace de 250 mm de large (entre ce bandeau et le montant de pare-brise) devra être laissé libre pour la publicité (facultative) de l'organisateur (voir annexe 4).

Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm), avec un intervalle de 5 à 10 mm, doit être positionné le numéro de course (plaque d'identification) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm), (voir annexe 4).

5.2 Publicité

En plus de plaques de rallye et des panneaux de portière, les concurrents recevront un jeu de 2 adhésifs de couleur noire (hauteur 210 x 140), portant des numéros de couleur jaune qui seront à apposer sur chaque vitre latérale arrière (porte ou custodes) en haut et vers l'avant. Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées <u>par un additif</u> au présent règlement particulier.

5.5. Promotion - Opérations commerciales et VIP

Toute manifestation de promotion et / ou opération VIP utilisant le site de Morzine, l'image ou l'appellation « Rallye Mont-Blanc – Morzine » devra impérativement obtenir l'accord écrit du Comité d'organisation.

La pose de tous supports publicitaires sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles des spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réceptions et, en général, l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du 72ème RALLYE MONT-BLANC - MORZINE, sont formellement interdites sans autorisations exclusivement écrites de l'organisateur.

Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association, et organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction à cette règle, le concurrent devra verser une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement le plus élevé.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial, ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit, est interdite sans accord exclusivement écrit de l'organisateur ou, à défaut, de la FFSA.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

Tout site internet diffusant des photos et images, à des fins commerciales, du 72^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine devra s'acquitter d'une somme minimale fixée à 200 € TTC.

Toute opération réceptive faite dans le parc d'assistance est interdite, sauf avec l'accord préalable par écrit du Comité d'organisation.

5.6. Hélicoptères

Conformément au règlement de sécurité et aux dispositions des autorités civiles aériennes, le survol des spéciales en hélicoptère se fera exclusivement avec la société BLUGEON HELICOPTERES : <u>info@blugeonhelicopteres.com</u>, le Rocher – BP 130 – 74110 MORZINE - tél. : +33.450.759.915.

Toute opération réceptive, de dépose, d'utilisation de terrain public ou privé, fera l'objet, au préalable, d'une demande écrite à l'ASAC Mont-Blanc.

Des DZ sont aménagées le long du parcours (se rapprocher de Claude DELHOM - Tél : 06.41.27.31.28).

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 72^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE représente un parcours total de 470.25 km comportant 13 épreuves spéciales, totalisant 183.66 km. Il est divisé en 6 sections et 2 étapes.





Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1ère étape - vendredi	101.92 km	7	147.19 km	249.11 km	40.91 %
2ème étape - samedi	81.74 km	6	139.40 km	221.14 km	36.96 %
Total Rallye	183.66 km	13	286.59 km	470.25 km	39.05 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2. Reconnaissances

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2020.

Tableau des reconnaissances :

Jours autorisés - Panachage des jours interdits

Timing pour 2 passages autorisés :

SESSION 1	Samedi 29 Août	Dimanche 30 Août
ES 1-11		8h00 – 15h00
ES 2-12		8h00 – 15h00
ES 3-13		8h00 – 15h00
ES 4-8	8h30 - 16h30	
ES 5-9	8h30 – 16h30	
ES 6-10	8h30 – 16h30	
ES 7	7h00 – 10h00	

SESSION 2	Mardi 1 ^{er} Septembre	Mercredi 2 Septembre	Jeudi 3 Septembre
ES 1-11	15h00 – 19h00	17h00 - 20h00	8h00 - 12h00
ES 2-12	15h00 – 19h00	17h00 - 20h00	8h00 - 12h00
ES 3-13	15h00 – 19h00	17h00 - 20h00	8h00 - 12h00
ES 4-8		8h30 – 16h30	
ES 5-9		8h30 – 16h30	
ES 6-10		8h30 – 16h30	
ES 7		7h00 – 11h00	

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances.

Les reconnaissances sont limitées dans le temps (voir tableau sessions 1 et 2), et en nombre de passages dans chacune des ES (2 passages maximum). Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur et l'inscrire sur le bulletin d'engagement. Le panachage week-end / semaine est interdit.

Le système de géolocalisation est obligatoire pour les reconnaissances. Prévoir un chèque de caution de 300 € à remettre à la prise du road-book à VDS.

Des contrôles seront effectués par l'Organisateur. Un autocollant "Reconnaissances", avec un numéro d'ordre, sera apposé au milieu et en haut du pare-brise, sur chaque vitre latérale arrière, ainsi qu'au milieu de la vitre arrière.

Les concurrents doivent inscrire eux-mêmes au stylo à bille, sur la fiche de pointage qu'ils recevront, les renseignements demandés (les heures de départ, d'arrivée et éventuellement de passage dans les ES).





Les véhicules seront strictement de série. De plus, les équipements suivants sont réglementés :

- Arceaux interdits
- 2 phares additionnels au maximum.
- 2 personnes maximum autorisées dans le véhicule de reconnaissances.

Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel. Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.

IMPORTANT : Le jour du rallye, les cordes seront matérialisées par des piquets de chantier et / ou des séparateurs de voie lestés selon les cas.

6.2.7 Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes.

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série, lorsque c'est le cas :

- départ refusé
- amende identique à la valeur des droits d'engagements du rallye
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

Les pénalités sont cumulées.

Pendant les reconnaissances, en cas d'infraction au code de la route ou aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, constatée par un officiel de l'organisation, les pénalités ci-dessous seront infligées :

- 1ère infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité
- 2ème infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité
- 3ème infraction : disqualification

Autres infractions dont :

Fiche de reconnaissances non à bord du véhicule ou non rendue lors des vérifications.

Autocollant non collé sur le pare-brise.

Autres:

- 1^{ère} infraction selon la gravité :
 - Pénalité en temps de 1 mn à 3 mn ou départ refusé
 - Et/ou amende du montant de l'engagement au rallye concerné
- 2ème infraction :
 - Interdiction de prendre le départ
 - Demande de sanction à la FFSA
 - Amende du double du montant de l'engagement du rallye concerné

Les 3 pénalités sont cumulées

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur. Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant des amendes est conservé par la FFSA.

6.3. Carnet de Contrôle

Conforme au Règlement Standard des rallyes FFSA.

6.4. Circulation

Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE





7.1. Départ

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'heure officielle sera celle de l'horloge parlante française (tél. 36.99).

Les voitures seront mises en parc fermé (Place de l'Office du Tourisme à Morzine et son parking souterrain) à l'issue des vérifications techniques et du protocole départ. Les voitures devront être présentées par l'équipage.

Le départ des voitures sera donné le vendredi 4 septembre 2020 de Morzine.

1ère voiture moderne: 7h10

7.1.9. Ouvreurs

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages inscrits au Championnat de France et pour les équipages Auto Sport Suisse qui en font la demande (pas de licence nécessaire pour les ouvreurs des concurrents suisses). Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conforme aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du règlement standard des rallyes).

Ces équipages devront engager leur véhicule d'ouvreurs auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et numéro d'immatriculation du véhicule ouvreur, ainsi que les noms des personnes sui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives complémentaires.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Conducteur et passager des véhicules ouvreurs devront être titulaires et porteurs d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement) et en possession d'une pièce d'identité.

Les véhicules utilisés par les ouvreurs seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient (20 x 10 cm – fond noir – numéros de couleur jaune citron – Pantone yellow – Police Folio Bold Cond - hauteur des chiffres 8,6 cm) sur le pare-brise avant en haut à droite (côté copilote) sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm – identique aux panneaux de portières) apposé, de manière visible, sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification pourra donner lieu à un droit maximum de 160 € perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvreurs seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvreur et sera dans l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera la disqualification de l'équipage.

Un SEUL véhicule « Ouvreur » par voiture de course est accepté.

Ces véhicules « Ouvreurs » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque concurrent est responsable sportivement de son ouvreur.

Dans le cas d'un arrêt sur le parcours d'une ES, justifié par un incident technique ou toute raison particulière à cet ouvreur dès le passage du véhicule tricolore, il lui est interdit de continuer sa progression avant le passage du véhicule damier.

7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les signes distinctifs sont :

- Directeurs Délégués aux Épreuves Spéciales : chasuble rouge marquée "Directeur de course ES"
- Chargés des Relations avec les Concurrents : chasuble rouge marquée "Chargé des relations avec les concurrents"
- · Chefs de Postes : chasuble orange marquée "Chef de Poste"
- Commissaires : chasuble orange marqué « Commissaire »

7.3. Contrôles de passage (CP) - Contrôles horaires (CH) - Mise hors course

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17. Nouveau départ après abandon





Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Epreuves Spéciales (E.S)

Conforme au règlement Standard FFSA.

7.5.17.2.P

Une croix rouge et un signe OK vert (format A4) devront obligatoirement se trouver à bord de la voiture de course. Les équipages devront impérativement, pour des raisons de sécurité, les placer à portée de main. La présence d'une lampe de poche est également recommandée. En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la croix rouge devra, si possible, être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir. En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe OK vert devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir. Si l'équipage quitte la voiture, le signe OK devra être affiché de manière visible des autres concurrents.

7.5.17.3.P Dépannage

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES, afin notamment de libérer la route, seul le Directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concernés ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce, durant l'intégralité du déroulement de l'ES, y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation, à la fin du rallye, à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention, dont les frais demeurent à sa charge. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation, faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant hors d'une décision du Directeur de Course, sera à la charge du concurrent.

7.5.17.4.P Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a **l'obligation** de prévenir, le plus rapidement possible, la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information et l'autocollant « n° d'urgence » remis au moment des vérifications.

Une pénalité pourra être infligée par le Commissaire Sportif en cas de non-respect de cette obligation.

7.5.20 Séance d'Essai

Mise à disposition d'une séance d'essai pour tous les concurrents régulièrement engagés. Elle aura lieu le jeudi 3 septembre 2020, de 9h à 12h30 et de 13h à 18h. Une participation financière de 130 € sera demandée à tous les concurrents, à régler lors de l'engagement. Après en avoir fait la demande auprès de la Direction de Course et auprès de l'Organisateur, le copilote – et lui-seul – pourra laisser sa place à toute autre personne licenciée FFSA (ingénieur TEAM…) pour cette séance d'essai.

Toute voiture participant à la séance d'essai devra obligatoirement être stickée.

Toute séance d'essais privés est interdite du 09 juillet 2020 au 06 septembre 2020, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département de Haute-Savoie. Toute infraction fera l'objet d'un rapport de l'organisateur au Collège des Commissaires sportifs, qui pourra prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

7.6. Parc Fermé

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.





ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règlements de chaque championnat, coupe et Trophée.

Au cours du rallye, les classements seront publiés en conformité avec l'article 9 du règlement du Championnat de France des Rallyes. Il sera établi :

- Un classement général, un classement par Groupe, un classement par Classe, un classement Féminin
- Un classement général Suisse
- Un classement Trophée Michelin
- Un classement Championnat de France 2 roues motrices
- Un classement Lique du Sport Automobile Rhône Alpes

ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES

10.1 Remise des Prix

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la Poste, dans la semaine qui suit le Rallye, sous réserve de vérifications finales en cours.

Hors classement Promotion (MICHELIN) et coupe de marques :

CLASSE / NB PARTANTS	10 et plus	5 à 9	Moins de 5
1 ^{er}	100 % engagement	50 % engagement	25 % engagement
2 ^{ème}	50 % engagement		
3 ^{ème}	25 % engagement		

Première féminine : 50% de l'engagement.

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Engagement = engagement réel payé et plafonné au montant avec publicité de l'organisateur hors géolocalisation.

Les concurrents du classement Promotion Trophée MICHELIN, CFR Junior, ainsi que ceux des Coupes de marques ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

10.2P Classement promotion « Trophée MICHELIN »

Conforme au règlement de ce trophée.

10.3P Coupes et procédure PODIUM et présence salle de presse

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée et tous les concurrents classés devront passer sur le podium dans l'ordre de passage suivant :

- Les 3 premiers équipages du classement scratch + 1er du classement team
- Les 3 premiers équipages du classement CFR 2 roues motrices
- Les 3 premiers équipages du classement « Promotion » (Trophée Michelin)
- Les 3 premiers équipages de la ligue du Sport Automobile Rhône Alpes
- Les 3 premiers équipages du Clio Trophy France, Clio R3T Trophy Alps, 208 Rally Cup et Trophée Alpine
- Le 1^{er} équipage féminin
- Les 3 premiers équipages du classement scratch suisse





- Les 3 premiers équipages du classement trophée Michelin Suisse
- Les 3 premiers équipages du classement Junior Suisse
- Les vainqueurs de chaque classe

A l'issue du Podium, les voitures seront mises de suite en parc fermé (place de l'Office et son parking souterrain).

Les 3 premiers du classement général, du Trophée MICHELIN, des coupes de marques, doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse (Office du Tourisme) immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

AUTRES RÉCOMPENSES

Des coupes et des lots seront remis à des Commissaires de route tirés au sort.





Les hôtels sont dans la course!

Hôtel		Adresse	Téléphone	Adresse mail
Les Airelles	****	25 place du Baraty - Morzine	04.50.74.71.21	info@les-airelles.com
Alte Névé	***	702 route de la Plagne - Morzine	04.50.79.01.96	info@alte-neve.com
Beauregard	**	810 route des Bois Venants - Morzine	04.50.79.11.05	info@lebeauregard-morzine.com
La Bergerie	****	Route du Téléphérique – Morzine	04.50.79.13.69	info@hotel-bergerie.com
Les Bruyères	***	205 TDM Champs de la Plagne - Morzine	04.50.79.15.76	info@lesbruyeres-hotel.com
Chalet Le Gros Colas	Centre de vacances	537 chemin de la Vieille Plagne - Morzine	04.50.79.04.64	info@legroscolas.com
Champs Fleuris	****	Route du Téléphérique – Morzine	04.50.79.14.44	info@hotel-champs-fleuris.com
La Clef des Champs	***	40 TDM du Château - Morzine	04.50.79.10.13	hotel@clefdeschamps.com
Le Crêt	****	905 route de la Plagne – Morzine	04.50.79.09.21	info@lecret.com
Les Fleurs	**	80 chemin du Pied de la Plagne - Morzine	04.50.79.11.30	morzine.lesfleurs@wanadoo.fr
La Grand'Maison	Centre de vacances	1224 route de la Plagne - Morzine	04.50.79.06.97	grand.maison@orange.fr
Grand Tétras	**	25 Sent la Salle - Morzine	04.50.74.74.89	hotel-legrandtetras@wanadoo.fr
L'Igloo	***	270 route de la Combe à Zorre - Morzine	04.50.79.15.05	info@hoteligloo-morzine.com
Les Prodains	***	2968 route des Ardoisières - Morzine	04.50.79.25.26	hotellesprodains@aol.com
Le Soly	***	234 route de la Manche - Morzine	04.50.79.09.45	contact@hotel-lesoly-morzine.fr
Le Sporting	***	Avenue de Joux-Plane - Morzine	04.50.79.15.03	info@hotelsporting-morzine.com
Le Tremplin	***	166 TDM du Pleney - Morzine	04.50.79.12.31	info@hotel-tremplin.com
Alpen Roc	***	140 TDM des Champs de la Plagne - Morzine	04.50.75.75.43	info@alpenroc.com
Le Grand Nant	Centre de vacances	1105 Route des Putheys - Morzine	04.5079.13.54	chaletlegrandnant@orange.fr
Fleurs des Neiges	***	227 TDM de Nant Cru – Morzine	04.50.79.01.23	info@hotelfleursdesneiges.com
Le Mas de la Coutettaz	NC	429 Chemin de la Coutettaz - Morzine	04.50.79.08.26	infos@coutettaz.com
Les Côtes	***	265 Chemin de la Salle - Morzine	04.50.79.09.96	info@hotel-lescotes.com